
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 13 janvier 2015

Résolution: CA15 22 0008

Résolution concernant les risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits

Attendu que la consommation régulière de boissons sucrées, telles que boissons gazeuses, boissons énergisantes ou cafés et thés froids présués, peut contribuer à l'obésité et à des problèmes de santé comme le diabète;

Attendu que la consommation de boissons gazeuses peut être associée à de mauvaises habitudes alimentaires et contribue à l'excès de consommation de sucres et de calories;

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal appuie cette initiative;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest, par le biais d'ententes partenariales, fait la promotion d'une offre de nourriture plus saine et de diverses politiques de saines habitudes de vie;

Attendu que le gouvernement du Québec a compétence sur les politiques de santé et de fiscalité;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au gouvernement du Québec d'imposer une taxe sur les boissons sucrées afin d'en dissuader la consommation, d'aviser le public face aux risques pour la santé associés à la consommation régulière de ces boissons et d'augmenter les revenus destinés au réseau de la santé publique;

Que ce retour de taxe soutienne également les organismes dans toutes les régions du Québec qui font la promotion des saines habitudes de vie sous toutes ses formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ